



*Municipalité de
Saint-Jacques*

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le comité consultatif d'urbanisme de Saint-Jacques, à sa séance ordinaire du 16 juillet 2019, prendra connaissance d'une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme.

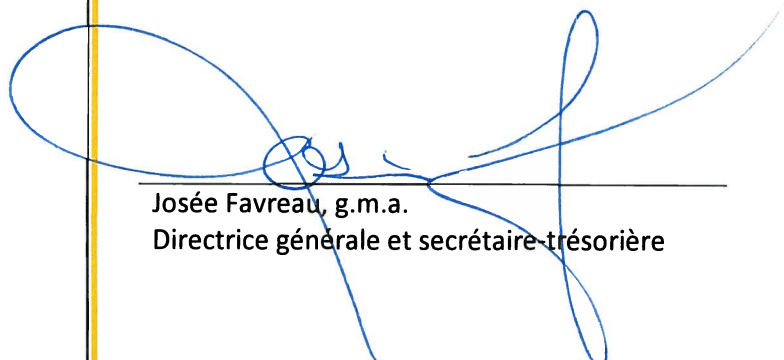
La demande porte sur le lot numéro 6 317 926 situé dans la zone R2-70. En effet, le propriétaire du terrain souhaite le lotir afin qu'il soit possible d'y construire une résidence.

Plus spécifiquement, la demande consiste à permettre que la profondeur du terrain soit de 27,23 mètres plutôt que de 27,50 mètres, tel qu'exigé à l'article 3.5.4 du règlement de lotissement numéro 56-2001 de la Municipalité de Saint-Jacques.

Le conseil rendra sa décision à la séance du 5 août 2019 à la salle du conseil de la mairie de Saint-Jacques située 16, rue Maréchal à Saint-Jacques, le tout selon les dispositions du règlement municipal en vigueur.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 17^E JOUR DE JUILLET 2019.



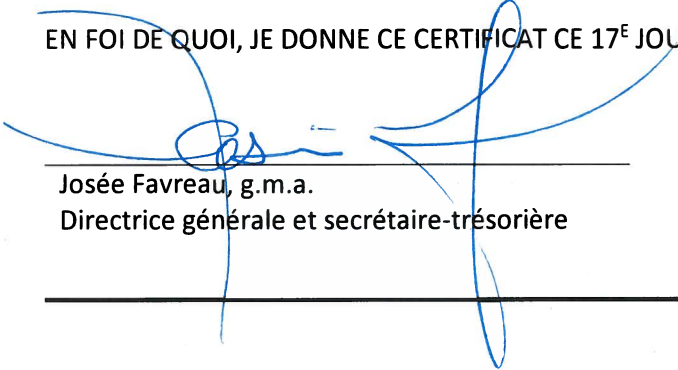
Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication de l'avis public

Je, Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Jacques, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'église de Saint-Jacques et à la mairie en date du 17 juillet 2019.

Je, Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Jacques, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Jacques le 17 juillet 2019.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 17^E JOUR DE JUILLET 2019.



Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière
